



"Elle mourra bientôt et l'Éducation nationale lui sera redevable".

Elle s'appelait Clothilde et était AESH. Elle est décédée le 29 décembre et a été inhumée le 5 janvier.

Et l'Education nationale lui est toujours redevable de... 16 mois de salaire.

Clothilde a eu la malchance de croiser le chemin d'un cancer qu'elle n'a pu vaincre.

Elle a également eu la malchance de tomber sur un Rectorat qui, depuis août 2022, date de l'arrêt du versement de ses salaires, n'a pas compris ce qu'il devait faire ni l'urgence de la situation.

Ce, alors qu'elle avait plus de 3 ans d'ancienneté en tant qu'AESH lors de la survenance de son cancer et qu'elle avait donc droit à son salaire complet durant 12 mois et un ½ salaire pendant 24 mois.

Heureusement pour elle, Clothilde était mariée et entourée d'une famille qui pouvait subvenir à ses besoins. Elle a donc pu continuer à survivre sans revenus personnels ni indemnité maladie.

Mais, ce n'est pas le cas de tous les AESH qui, dès lors, doivent anticiper. Comment ?

- Tout d'abord en vérifiant que votre employeur se subroge bien à l'Assurance maladie pour le décompte de vos arrêts maladie et le versement de vos indemnités maladie ; cela vous évitera le reversement de trop-perçus et des interlocuteurs administratifs qui se renvoient la balle.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le SENRES revendique (entre-autre) cette subrogation pour tous les employeurs d'AESH afin que ces derniers n'aient pas à jongler avec une épargne modique en plus de devoir faire avec des rémunérations outrageusement faibles.

- Ensuite, en tentant de se constituer une épargne de précaution de 2 ou 3 mois de salaires.

Certes, ce n'est pas facile avec 1.000 € par mois alors que l'on a besoin de changer le lave-linge ou de réparer la voiture pour se rendre au travail. Mais, c'est tellement utile en cas de coup dur...

- Enfin, en ne restant pas isolé face à une situation qui dégénère : il y a des syndicats pour aider.

Clothilde aurait dû solliciter leur intervention. Elle n'a pas osé. Le SENRES va le faire.

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le SENRES avait apprécié votre intervention dans l'affaire des courriers "décalés" envoyés par le Rectorat de Versailles à des parents d'élèves harcelés. Il apprécierait aujourd'hui une intervention pour que Clothilde soit enfin reconnue dans ses droits d'AESH.

Nous présentons toutes nos condoléances à la famille.

www.senres.org